



PROCES-VERBAL
Séance du Conseil Municipal
Du Mardi 13 septembre 2022 – 20 h 00

Date de convocation du conseil municipal : 07 septembre 2022

Présents : MM Nadine CARMONA, Magali BERNARD-GRANGER, Patrick GUINET-BOUCHER, Jean-Pierre YALA, Laurence GABRIELE, Meriem MAHNAN, Annik ADIARD, Camille ROMEYER-POMET, Alain RUGGIERO

Excusés : Mme et M. Arnaud THOMAS donne pouvoir à M. Raymond ROLLAND, Ginette RICCIO, Robert ALLEYRON-BIRON, Michel DUFRESNE

Absent : M. Éric DUPUY

Après constat du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance et fait approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal du 28 juin 2022.

Secrétaire de Séance : Magali BERNARD-GRANGER

Monsieur Le Maire donne connaissance des décisions qu'il a été amené à prendre depuis le dernier conseil municipal en date du 28 juin 2022 (en vertu de la délibération n°2005-019 du 26 mai 2020 et n°2106-031 du 08 juin 2021 par lesquelles le conseil municipal lui a donné l'ensemble des délégations d'attribution prévues par les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) :

N° Décision	Date	Objet
022 – 01	18 août 2022	Marché de fournitures, confection, conditionnement et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire - Révision du prix de repas qui passe à 3,50 € au 1 ^{er} septembre 2022

Ordre du Jour du 13 septembre 2022 :

- 1) Approbation du projet d'aménagement du carrefour de Font Froide par le Département de l'Isère
- 2) Action sociale – Modification de l'aide facultative destinée aux aînés de la commune
- 3) Demande de subvention du Trial Club Saint-Gervais
- 4) Crédit Relais auprès de la Caisse d'Épargne des Alpes

1) Approbation du projet d'aménagement du carrefour de Font Froide par le Département de l'Isère

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement du carrefour RD 1532 / RD 218E porté par le Département de l'Isère.

Il donne lecture du courrier qui lui a été adressé par M. Bernard PERAZIO, vice-président du Département de l'Isère. L'option qui consistait à sécuriser plutôt au niveau du chemin de l'allée n'est pas retenue par le Département car trop onéreuse et impacterait un trop grand nombre de propriétés bâties.

Cette opération sur un linéaire total d'environ 500 m, vise à améliorer la sécurité des usagers en adaptant la géométrie routière au trafic actuel et comprendra :

- La modification du carrefour entre la RD 1532 et la RD218E ;
- La modification du tracé de l'entrée vers la RD218E/la commune de La Rivière par la mise en place d'un virage en épingle ;
- La modification du tracé de l'entrée vers le chemin « Micandière » par la mise en place d'un virage en épingle ;
- La création d'une voie de stockage en tourne à gauche vers la RD218E ;
- La création d'îlots de protection en milieu de voirie ;

Il propose au conseil municipal

- D'approuver ce projet d'aménagement tel que présenté

➤ Vote du conseil municipal :

. Pour :	8
. Abstentions :	2 (P. Guinet-Boucher, JP Yala)
. Contre :	1 (C. Romeyer-Pomet)

2) Action sociale – Modification de l'aide facultative destiné aux aînés de la commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de la municipalité de reculer l'âge pour les animations de fin d'année (Repas ou colis de Noël). Ces 2 dernières années ont été marquées par la crise sanitaire liée au Covid et de ce fait, seul le colis était proposé.

Il propose au conseil municipal :

- de se prononcer sur l'organisation de cette action pour l'année 2022 et notamment d'organiser à nouveau le repas avec une animation musicale si les conditions sanitaires le permettent.
- de fixer l'âge d'octroi de cette aide facultative pour 2022.

Proposition du conseil municipal : **Fixer à 68 ans** l'âge pour pouvoir prétendre à cette aide facultative.

➤ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire précise également que le repas ne sera maintenu que s'il y a un nombre suffisant de personnes inscrites (30 sans les élus).

Pour certains, il paraît dommage de supprimer le repas s'il n'y a pas assez d'inscrits. Voir s'il est possible de proposer une autre alternative pour conserver un temps festif qui contribue à créer du lien entre les personnes. Plusieurs pistes de réflexion, et notamment :

- Proposer un autre temps festif, 1 goûter par exemple en juin. Nadine CARMONA rappelle que cette formule a déjà été proposée plusieurs années de suite et qu'il n'y avait pas plus de monde qu'au repas de Noël.

- Proposer un plus petit colis à Noël et un repas au printemps plutôt qu'à Noël

Nadine CARMONA abordera de nouveau ce sujet avec les membres de la commission « action sociale »

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

3) Demande de subvention du Trial Club de Saint-Gervais

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention formulée par le Trial club de Saint-Gervais. En effet le jeune Timéo RUEL de La Rivière a été sélectionné en équipe de France pour les championnats du monde de VTT trial qui se sont déroulés du 29 au 30 juillet en Pologne.

Timéo a été le seul jeune sélectionné en Isère.

La famille a réussi à trouver des « sponsors » pour les aider à financer ce déplacement mais il leur reste à charge environ 400,00 €.

Dépenses uniquement pour Timéo : 1 400,00 € - Recettes (sponsors) : 1 000,00 €

Monsieur le Maire, considérant le caractère exceptionnel de cette compétition mondiale propose au conseil municipal d'attribuer une subvention au Trial club de Saint-Gervais.

Montant proposé : **200,00 €**

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

4) Crédit Relais auprès de la caisse d'épargne des Alpes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2203-014 en date du 29 mars 2022 par laquelle il sollicite la Caisse d'épargne des Alpes pour un avenant au contrat de prêt court terme n° AO 119 215 000 permettant de régler la somme de 350 000,00 € à l'échéance prévue soit le 29 octobre 2022 et de signer un avenant au contrat pour reporter les 150 000,00 € restant dus.

La proposition de financement est la suivante :

- Montant du crédit	:	150 000,00 € maximum
- Taux fixe	:	1,87 %
- Durée	:	jusqu'à 1 an
- Amortissement	:	In fine
- Base de calcul	:	30/360 en taux fixe

- Commission d'engagement : 200,00 €
Remboursement total ou partiel, possible à tout moment sans indemnité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette proposition.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Clôture de séance à 20 h 48

A La Rivière, le 19 septembre 2022
Raymond ROLLAND
Maire

